## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 2 juillet 2015

## PROCES-VERBAL

#### Séance du 2 juillet 2015

Membres:

Composant le Conseil

: 39

En exercice

: 39

L'an deux mille quinze, le deux juillet à vingt heures dix, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille quinze, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

#### Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE,

### Etaient absents représentés :

Mme Angèle DIONE	donne pouvoir à	Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN
M. Michel LE THOMAS	donne pouvoir à	Mme Nadia ZEHOU
Mme Farida AOUDIA-AMMI	donne pouvoir à	M. Azzédine TAÏBI
Mme Françoise ABDERIDE	donne pouvoir à	M. Nicolas STIENNE
Mme Karina KELLNER	donne pouvoir à	M. Olivier MATHIS
M. Jean Claude DE SOUZA	donne pouvoir à	Mme Nabila AKKOUCHE
M. Abdelfattah MESSOUSSI	donne pouvoir à	M. Lamine SAÏDANE
M. Erol ERSAN	donne pouvoir à	Mme Najia AMZAL
M. Mathieu DEFREL	donne pouvoir à	Mme Favella HIMEUR
Mme Khalida MOSTEFA SBAA	donne pouvoir à	Mme Lidia AMZAL
Mme Evelyne SEEGER	donne pouvoir à	M. Julien MUGERIN
M. Madi BOINA BOINA	donne pouvoir à	M. Sean NKOLO MAYE
Mme Sylvie JEANNOT	donne pouvoir à	Mme Marie-Claude GOUREAU
M. Laurent TUR	donne pouvoir à	Mme Fatima DRIDER

#### **Etaient absents:**

M.Khader ABDELLALI

### Sont arrivés en cours de séance :

Mme Sylvie JEANNOT à l'affaire n° 16

#### Ont quitté définitivement la séance :

M. Madi BOINA BOINA à l'affaire n°23

Secrétaire de séance : Madame Fabienne TESSIER KERGOSIEN

En préambule, Monsieur le Maire annonce une modification à l'ordre du jour en l'ajout de l'affaire n°31, relative à la demande de subvention pour la réfection de l'ancienne Mairie annexe du quartier de l'avenir. Il a été remis également sur table, la version définitive du volet opérationnel du contrat de ville 2015-2020. Ce rapport remplace la version transmise dans le dossier du Conseil municipal (affaire n°26). Monsieur le Maire annonce ensuite que les rapports classés de 8 à 16, ont été complètés à la suite de la réunion de la Commission d'appel d'offres.

### Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 38 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- **DESIGNE** Madame Fabienne TESSIER KERGOSIEN, onzième Adjoint au maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

# Affaire n° 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mai 2015 Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 38 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mai 2015.

## Affaire n° 3 - Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

 PREND ACTE des décisions prises sur la base de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire.

## Affaire n° 4 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle qu'un comité technique s'est réuni le 18 mai et le 22 juin 2015. Les propositions de modification du tableau des effectifs portent sur les points suivants :

 suppression d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) à temps complet et création d'un poste de rédacteur à temps complet;

- suppression d'un poste d'attaché et création d'un poste de rédacteur principal 2<sup>e</sup> classe :
- suppression de deux postes d'adjoints techniques 2<sup>e</sup> classe à temps non complet ét création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- suppression d'un poste d'animateur et création d'un poste de rédacteur ;
- suppression d'un poste de rédacteur et création d'un poste d'adjoint administratif 2e classe.

À ces modifications s'ajoute le recrutement de 133 agents contractuels pour répondre aux besoins liés à l'accroissement saisonnier. La majorité de ces postes concerne des agents déjà contractuels à mi-temps ou à trois-quarts temps. Monsieur le Maire note que plusieurs de ces personnels sont issus du service EMO, ou encore des services Jeunesse et Enfance.

Marie-Claude GOUREAU demande quand va être ouvert le poste de directeur du CCAS.

Monsieur le Maire déclare que la directrice actuelle sera encore en poste jusqu'au 31 décembre 2015.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 30 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL), 8 abstentions (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- DECIDE la transformation des postes suivants :

Postes à supprimer	Poste à créer	Date de la transformation	Nombre de poste
Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Rédacteur à temps complet	Entrée en vigueur de la délibération	1
Attaché territorial à temps complet	Rédacteur principal	Entrée en vigueur de la délibération	1
Deux Adjoints techniques 2 <sup>e</sup> classe à temps non complet (18 heures)	Adjoint administratif	Entrée en vigueur de la délibération	1
Animateur	Rédacteur	Entrée en vigueur de la délibération	1
Rédacteur	Adjoint administratif	Entrée en vigueur de la délibération	1

- AUTORISE le recrutement de 133 agents contractuels pour faire face aux besoins liés à l'accroissement saisonnier d'activité.
- DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

## Affaire n° 5 - Décision modificative n° 1

Rapporteur: M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que le budget est établi sur des prévisions de recettes et de dépenses. La décision modificative a pour enjeu de prendre en compte les véritables recettes versées par

l'État et par les différentes dotations, ainsi que les dépenses qui interviennent en cours d'exécution du budget.

La décision modificative proposée est équilibrée en fonctionnement à hauteur de 197 979,00 euros, et en investissement à hauteur de 140 092,19 euros.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 30 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL), 8 abstentions (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

**VOTE** la décision modificative n°1 présentant un total équilibré par section selon le tableau ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Chapitre 001- Solde d'exécution de la section d'investissement	- 0,81
Chapitre 16- Immobilisations incorporelles	1 150,00
Chapitre 20- Immobilisations incorporelles	- 70 000,00
Chapitre 26-Participations des créances	3 943,00
Chapitre 21- Immobilisations corporelles	205 000,00
Total des Dépenses d'investissement	140 092,19
Recettes	
Chapitre 10- Dotations, fonds divers et réserves	153 007,15
Chapitre 16- Emprunts et Dettes assimilées	- 134 793,96
Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement	121 879,00
Total des Recettes d'investissement	140 092,19
SECTION DE FONCTIONNEMENT  Dépenses	
Chapitre 023- Virements à la section d'investissement	121 879,00
Chapitre 011-Charges à caractère général	76 100,00
Total des Dépenses de Fonctionnement	197 979,00
Recettes	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Chapitre 73- Impôts et Taxes	61 054,00
chapitre 74-Dotations, subventions et participations	136 925,00
Total des Recettes de Fonctionnement	197 979,00

## Affaire n° 6 - Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France

Rapporteur: M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que ce rapport a pour objet l'utilisation, en 2014, de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion sociale du fonds de solidarité de la région Île-de-France.

Pour l'exercice 2014, la commune a perçu les montants suivants :

Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion sociale : 7 852 438,00 €
 Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France : 3 987 640,00 €

La commune a bénéficié, au titre de l'exercice précédent, de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de Cohésion Sociale, l'indice synthétique classant Stains au 16<sup>e</sup> rang sur 736 au plan national, et était éligible en 2014 au Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF), étant classée au 6<sup>e</sup> rang sur 165.

Ce sont les effets des inégalités et des difficultés économiques que la municipalité cherche à atténuer, en affectant une très large partie de son budget à la politique de la ville, à la cohésion sociale, et à l'amélioration des conditions de vie des Stanois.

La DSU est l'une des composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui comporte trois volets pour la ville de Stains :

- une dotation forfaitaire, socle du dispositif DGF, et qui dépend de la taille de commune (démographie et superficie), de l'ancienne compensation de la « part salaire » de la TP, et d'un complément de garantie.
- la DSU, et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), qui sont des dotations de péréquation, visent à rééquilibrer les écarts de richesse entre les communes.

La DSU a pour objet « de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées ». C'est une dotation globale et libre d'emploi.

Les communes de 10 000 habitants et plus sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources.

Sont éligibles les communes classées dans les trois premiers quarts des communes de 10 000 habitants et plus, soit 736 communes en 2014.

En 2014, classée au 16e rang, la ville de Stains a perçu 7 852 438 € au titre de la DSU.

Concernant le FSRIF, il a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

Le FSRIF est un dispositif de péréquation. Les critères d'éligibilité et de répartition sont directement inspirés du dispositif DSU.

Classée au 6<sup>e</sup> Rang sur 165, la ville de Stains était donc éligible en 2014, et a perçu 3 987 640 € à ce titre.

Olivier MATHIS rappelle que les indicateurs socio-économiques sont nombreux, et majoritairement produits par l'INSEE, lequel a réalisé une étude sur la ville en 2011. L'observatoire des inégalités territoriales propose également ce type de statistiques, les dernières datent de 2015.

En 2014 à Stains, le revenu moyen par habitant s'établit à 8110 €, contre une moyenne régionale de 17 487€/habitant, pour les communes de plus de 10 000 habitants. En d'autres termes, l'écart de revenu moyen en 2014 était de -9377 €, en recul par rapport à 2013.

Les logements sociaux représentent 67 % du total des logements en 2014.

La part de la population en Zone Franche Urbaine est de 33 % en 2014. 34 % de la population se répartit sur deux Zones Urbaines sensibles (ZUS), le Clos Saint Lazare-Allende et Moulin Neuf, très au-delà de la moyenne nationale de 7 %. En Île-de-France en 2006, la moyenne des habitants en ZUS était de 11,1 % d'après l'INSEE.

Le déséquilibre par rapport aux niveaux nationaux et régionaux est criant, et traduit bien les besoins d'action en matière de développement urbain et de cohésion sociale, et en matière de péréquation.

Olivier MATHIS ajoute que les éléments précédemment évoqués convergent dans un potentiel financier par habitant (1173 €) très en dessous de la moyenne de la strate (1322 €).

Il indique ensuite que si l'on considère la nature des besoins sociaux qui sont appréhendés au travers du budget de la commune et, si on les rapporte aux caractéristiques (taux élevé de logement social, difficultés sociales), c'est l'ensemble du budget communal qui peut être considéré comme autant d'actions de développement social urbain, et que les moyens dont dispose la ville sont bien en deçà de ce qu'ils devraient être pour répondre aux attentes et aux besoins des Stanois.

La stabilisation de la pression fiscale, la politique tarifaire dans les restaurants scolaires, l'amélioration de l'environnement, l'aide à la vie associative dans les domaines sportif, culturel, social, le maintien du fonctionnement du Centre Municipal de Santé, les actions en direction de l'Enfance et de la Jeunesse, sont autant d'actions dans le cadre du développement social urbain.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 17 760 896 euros, et celui des dépenses d'investissement est de 4 653 672 euros.

Sean NKOLO MAYE revient sur la position stanoise vis-à-vis des dotations (16e position sur 736), qui signifie que la ville est très dépendante des dotations. Son intervention ne vise pas à remettre en cause le besoin de cette dotation, mais à souligner que la ville s'appauvrit, avec une baisse du revenu moyen des Stanois ces trois dernières années. Pour Sean NKOLO MAYE, ce rapport souligne le besoin de développer la mixité sociale dans la ville, non pas pour faire partir les Stanois, mais pour baisser la dépendance de la ville vis-à-vis des dotations. Compte tenu de ces éléments, il déclare que l'opposition va s'abstenir.

Francis MORIN remarque que l'opposition souhaite toujours faire venir des personnes « moins pauvres » dans la ville, mais observe dans le même temps que les villes de droite sont réticentes à s'ouvrir aux personnes les « plus pauvres ». Il affirme que la mixité doit jouer dans les deux sens, puis rappelle que Stains a mis en place des politiques immobilières qui favorisent l'accession à la propriété dans la ville. Francis MORIN, indique ensuite que la question des ressources n'est pas mécaniquement liée au niveau de vie des habitants (mais plutôt au nombre d'habitants). Il s'étonne de l'abstention de l'opposition, car il lui semble logique que la municipalité aille chercher les ressources là où elles sont.

Sean NKOLO MAYE considère que la ville peut faire en sorte de faire entrer de l'argent autrement que d'être dépendant. C'est surtout vis-à-vis de cette dépendance que l'opposition souhaite s'abstenir. Revenant sur la nécessité de faire venir d'autres populations à Stains et sur l'exclusion de la mixité sociale dans les villes de droite, Sean NKOLO MAYE déclare qu'« il ne prie pas dans la paroisse des autres ». Il réitère que son souhait est de faire en sorte que la ville soit moins dépendante de l'État.

Monsieur le Maire déclare que la ville aura besoin de ces moyens financiers pour accompagner et soutenir ses habitants.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 30 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL), 8 abstentions (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- APPROUVE le rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France au titre de l'année 2014, annexé à la présente délibération.

# Affaire n° 7 - Zone d'aménagement concertée des trois rivières : compte rendu annuel à la collectivité arrêté au 31 décembre 2014

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que le CRAC retrace l'avancement physique, financier et administratif de l'opération « Trois Rivières », arrêtée au 31 décembre 2014.

Suite à l'audit « Transfert des ZAC - la question du transfert de charges » lancé par Plaine Commune en mai 2004, l'opération « Trois Rivières » a été identifiée comme une zone d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire.

Ainsi, au titre des compétences « économique » et « aménagement », la ZAC a été transférée par la commune à Plaine Commune (CAPC) par délibération municipale du 20 décembre 2007.

Néanmoins, face aux montants substantiels résultants du transfert des ZAC à la CAPC, un accord a été convenu entre les communes et l'agglomération. Les communes prendraient ainsi en charge 40 % du financement de l'aménagement opérationnel, en sus de la participation arrêtée au moment du transfert.

Le solde cumulé atteint donc 4 865 159,00 euros HT à verser avant le 31/12/2018.

La commune versera les montants suivants dans les années qui viennent :

2015: 700 000,00 euros
2016: 1 000 000,00 euros
2017: 1 693 908,00 euros
2018: 1 471 251,00 euros

### Pour la participation après transfert :

2015 : 200 000,00 euros2016 : 200 000,00 euros2017 : 893 908,00 euros

Le rythme des versements augmentera sensiblement dès 2016, car la commune sera libérée de ses engagements sur la ZAC de la Cerisaie. Un effort supplémentaire a donc été consenti afin d'honorer rapidement les engagements sur la ZAC des Trois Rivières.

D'autre part, 500 000,00 euros de recettes supplémentaires sont attendus en produits, et 500 000,00 euros de charges en moins sont anticipées.

Monsieur le Maire rappelle que la ZAC va être entièrement réaménagée dans quelque temps, au niveau de la dernière friche. Il évoque des projets d'aménagement (activités économiques, installation de services publics ou d'institutions à destination de la population, qui doivent encore être travaillés et validés).

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 30 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL), 8 abstentions (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité présenté par SEQUANO Aménagement pour la ZAC « TROIS RIVIERES SITE DUCO HOECHST » - exercice 2014 ainsi que le bilan prévisionnel correspondant.

## Affaire n° 8 - Marché public relatif à l'achat et à la maintenance des extincteurs des bâtiments communaux

Rapporteur: M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rapporte qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 23 mars 2015 et huit entreprises ont répondu. La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à la société CHUBB France. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification. Il est reconductible trois fois par période d'un an.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 38 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché public relatif à l'achat et à la maintenance des extincteurs des bâtiments communaux, attribué à la société CHUBB France, sise, 100 avenue de Verdun 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE, pour un montant maximum annuel de 70 000,00 € HT et à prendre toutes les dispositions nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.
- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant, en section fonctionnement.

# Affaire n° 9 - Marché public relatif à la location, à la préparation, à la pose et à la dépose de décors lumineux pour les fêtes de fin d'année, lot n°1 : location de décors lumineux Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rapporte que deux entreprises ont répondu à l'avis d'appel public à la concurrence pour le lot n°1 (location de décors lumineux) et que la Commission d'Appel d'offres a retenu la société BLACHERE ILLUMINATIONS présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 38 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le lot n°1 du marché public relatif à la location, à la préparation, à la pose et à la dépose de décors lumineux pour les fêtes de fin d'année (location de décors lumineux), attribué à la société BLACHERE ILLUMINATION, sise, Zone Industrielle Les Bourguignons 84400 APT, pour un montant annuel de 14 626,40 € HT et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.
- DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 10 : Marché public relatif à la location, à la préparation, à la pose et à la dépose de décors lumineux pour les fêtes de fin d'année - Lot n° 2 : préparation, pose et dépose de matériel d'illumination pour les fêtes de fin d'année

Rapporteur: M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres. La Commission d'appel d'offres a retenu l'établissement PRUNEVIEILLE.

Sean NKOLO MAYE aurait souhaité avoir des informations sur le montant et les prestataires actuels.

Olivier MATIS déclare que le montant des marchés évolue : il évoque une légère baisse du lot n°1 et une augmentation du lot n°2. Ces variations n'affectent pas le total, les mêmes prestataires ont été retenus. Les variations de prix du lot n°2 ont trait à la décoration, par exemple, de certains arbres qui ne l'étaient pas les années précédentes. Une réflexion a été faite sur le positionnement des illuminations pour les fêtes de fin d'année. Olivier MATHIS précise que la ville s'inscrit toujours dans le cadre d'économie budgétaire.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 38 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le lot n°2 (préparation, pose et dépose de matériel d'illumination pour les fêtes de fin d'année) du marché public relatif à la location, à la préparation, à la pose et à la dépose de décors lumineux pour les fêtes de fin d'année, avec la société ETABLISSEMENTS PRUNEVIEILLE, sise, 20/22 rue des Ursulines 93200 SAINT-DENIS, pour un montant annuel de 39 472,00 € HT et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.
- DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant, en section fonctionnement.

Affaire n° 11 - Avenant n°1 au lot n°1 (contrôle technique) du marché public relatif à des missions de coordination dans les bâtiments communaux (contrôle technique, sécurité et protection de la santé, système de sécurité incendie)

Rapporteur: M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS déclare que les rapports 11,12 et 13 sont des avenants qui concernent les marchés relatifs à des missions de coordination dans les bâtiments publics. Les échéances de ces marchés sont fixées au 19 juillet 2015. La commune étant tenue d'assurer la continuité des missions de contrôles des bâtiments publics. Les délais prévus par la réglementation en vigueur pour lancer une procédure d'appel d'offres, nécessitent de prolonger le marché des entreprises actuelles pour une période de 6 mois, jusqu'au 31 décembre 2015. Les montants proposés permettent de passer ces avenants. Olivier MATHIS, indique que les sommes présentées sur les documents remis aux élus sont exprimées en HT, alors qu'elles auraient dû être exprimées en TTC.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 38 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au lot n°1 (contrôle technique) du marché public relatif à des missions de coordination dans les bâtiments communaux (contrôle technique, sécurité et protection de la santé, système de sécurité incendie), et à procéder à son exécution.
- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°12 - Avenant n°1 au lot n°2 (sécurité et protection de la santé) du marché public relatif à des missions de coordination dans les bâtiments communaux (contrôle technique, sécurité et protection de la santé, système de sécurité incendie)

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 38 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au lot n°2 (sécurité et protection de la santé) du marché public relatif à des missions de coordination dans les bâtiments communaux (contrôle technique, sécurité et protection de la santé, système de sécurité incendie) et à procéder à son exécution.
- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 13 - Avenant n° 1 au lot n° 3 (système de sécurité incendie) du marché public (système de sécurité incendie) relatif à des missions de coordination dans les bâtiments communaux (contrôle technique, sécurité et protection de la santé, système de sécurité incendie)

Rapporteur: M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 38 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au lot n°3 (système de sécurité incendie) du marché public relatif à des missions de coordination dans les bâtiments communaux (contrôle technique, sécurité et protection de la santé, système de sécurité incendie) et à procéder à son exécution.
- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

# Affaire n° 14 - Avenant n° 1 au lot n° 6 (menuiseries intérieures) du marché public relatif aux travaux de restructuration du groupe scolaire Victor Hugo - Emile Zola Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que la Commission d'Appel d'Offres du 19 décembre 2013 a attribué le lot n° 6 du marché public relatif aux travaux de restructuration du groupe scolaire Victor Hugo-Émile Zola, à la société LE BIHAN, pour un montant global 568 415,47 € HT.

Des demandes d'équipements supplémentaires, non prévues lors du marché initial, sont intervenues pour dix classes de l'école maternelle dudit groupe scolaire. Ces classes doivent être équipées de mini-cuisines, comprenant des éviers, des meubles supports sous éviers, des plans desserte et des plaques de propreté induisant une augmentation de la prestation de 10 540,00 € HT.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 38 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au lot n°6 (menuiseries intérieures) du marché public relatif aux travaux de restructuration du groupe scolaire Victor Hugo Emile Zola et à procéder à son exécution.
- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 15 - Avenant n°1 au lot n°3 (achat de vêtements pour le personnel de la police municipale) du marché public relatif à l'achat de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour le personnel de la commune de Stains

Rapporteur: M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que la municipalité a décidé de créer trois postes au sein de la police municipale et quatre postes d'ASVP. Ces agents portant un uniforme, un avenant doit être passé pour étendre le marché relatif aux achats de vêtements.

Marie-Claude GOUREAU demande pourquoi les officiers de police municipaux ne sont pas armés. Elle déclare ensuite qu'à la suite des événements de janvier dernier, un communiqué de presse a été diffusé par M. CAZENEUVE, pour proposer aux municipalités des arrangements permettant d'acheter du matériel et équiper la police municipale. Elle demande pourquoi la commune n'a pas cherché à en bénéficier.

Monsieur le Maire déclare que la municipalité ne souhaite pas armer la police municipale. Il explique ensuite que la proposition de M. CAZENEUVE portait sur le matériel technique (téléphone,...), dont la police municipale stanoise est déjà dotée.

Francis MORIN remarque que la police municipale dispose tout de même d'un minimum d'outils de défense. Il observe ensuite que selon la police nationale, le fait d'être armé n'assure pas l'essentiel de la sécurité des personnels de police. Francis MORIN estime que cette question des armes demande une réflexion approfondie, car les situations de sécurité sont des situations complexes. Il rappelle que le fait de se servir de son arme doit répondre à un contexte complexe et exceptionnel, qui exige un surcroît de formation.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 38 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au lot n°3 (achat de vêtements pour le personnel de la police municipale) du marché public relatif à l'achat de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour le personnel de la commune de Stains, et de procéder à son exécution.
- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

# Affaire n° 16 - Marché public relatif à des travaux de restructuration et d'extension du gymnase Léo Lagrange de la commune de Stains

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS déclare qu'un appel public à la concurrence a été publié le 6 mai 2015 et que trois entreprises ont répondu. Il précise que le nom de l'entreprise n°3, MATHIS, n'a rien à voir avec lui. La commission d'appel d'offres a attribué le marché à la société SILVA METAL, pour un montant de 4 235 005,77 €.

Marie-Claude GOUREAU s'étonne de ne pas avoir été conviée à la commission d'appel d'offres alors qu'elle avait été conviée à la précédente.

Olivier MATHIS déclare que les convocations ont été transmises en temps et en heure. Il s'agissait pour la précédente de la convocation du jury.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 38 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché public relatif à des travaux de restructuration et d'extension du gymnase Léo Lagrange de la commune de Stains, attribué à la société SYLVA METAL, sise, Les Villas de la Mainoue, 55 avenue de l'Europe 77184 EMERAINVILLE, pour un montant 4 235 005,77 € HT, dont 101 905,78 € HT pour la proposition supplémentaire éventuelle (option) retenue, relative à la pose de panneaux photovoltaïques, et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.
- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

## Affaire n° 17 - Demande de subvention pour l'installation de dalles LED au Centre Technique Municipal

Rapporteur: M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que les LED sont des éclairages à économie d'énergie. Ils sont utilisés de façon expérimentale par les collectivités. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21, il est programmé en expérience pilote le remplacement des éclairages traditionnels du Centre Technique Municipal (CTM) par des dalles LED à faible consommation d'énergie et à longue durée de vie. La commune peut solliciter une subvention au Ministère de l'intérieur pour un montant de 9 431,00 €

Francis MORIN fait remarquer qu'au moment où les questions relatives à la réduction des Gaz à Effet de Serre vont être en négociation (la COP 21 se déroule en décembre), la ville de Stains cherche à mettre en œuvre des solutions techniques appropriées.

Monsieur le Maire précise que la somme évoquée entre dans le cadre de la réserve parlementaire de Marie-George BUFFET. Il la remercie pour cette attribution.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 38 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 9 431,00 € (neuf mille quatre cent trente et un euros) au titre du dispositif « travaux divers d'intérêt local » du programme 122 géré par le Ministère de l'Intérieur, pour le remplacement des éclairages
- PV Conseil municipal du 02 juillet 2015

traditionnels du Centre Technique Municipal par des dalles LED à faible consommation d'énergie et à longue durée de vie.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces afférents à cette demande de subvention.
- DIT que la recette sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

### <u>Affaire n° 18 - Demande de subvention pour la réfection des cours d'écoles</u> Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS déclare que cette demande porte sur la réserve parlementaire et concerne les cours de différentes écoles (écoles maternelles André Lurçat, Paul Langevin et Victor Renelle). Le coût estimatif est de 85 000 euros. L'aide demandée à la réserve parlementaire est de 30 750 euros.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 38 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 30.750 € au titre du dispositif « travaux divers d'intérêt local » du programme 122 géré par le Ministère de l'Intérieur, pour la réfection de deux cours et d'une entrée d'école à Stains.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces afférents à cette demande de subvention.
- DIT que la recette sera inscrite au budget communal.

# <u>Affaire n° 19 - Demande de subvention pour le remplacement de menuiseries de l'école Jean</u> Moulin

Rapporteur: M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS précise que la réserve parlementaire relative à ce projet est celle du sénateur M. Claude DILAIN, récemment décédé. Le coût estimatif des travaux est de 65 000 euros. Le montant de l'aide demandée est de 25 000 euros

Monsieur le Maire indique que Madame Evelyne YONNET, qui a succédé à M. Claude DILAIN, sera également remerciée par voie de courrier.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 38 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 25.000,00 € au titre du dispositif « travaux divers d'intérêt local » du programme 122 géré par le Ministère de l'Intérieur, pour le remplacement de menuiseries de l'école Jean Moulin, sise à Stains.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces afférents à cette demande de subvention.
- DIT que la recette sera inscrite au budget communal.

## Affaire n° 20 - Convention de partenariat entre la commune de Stains et l'association DIANEFRA 93

Rapporteur: Mme Najia AMZAL

Najia AMZAL rappelle que dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) pluriannuel, signé le 17 février 2014 entre la commune de Stains, l'Agence Régionale de santé (ARS) et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), ont été fixés 6 axes prioritaires (et quatre sous chapitre).

L'objectif est de favoriser l'Education Thérapeutique des Patients diabétiques de type 2. La commune souhaiterait signer une convention avec le réseau départemental Dianefra qui travaille à l'amélioration de la prise en charge des patients atteints de diabète de type 2, de maladies de la nutrition et de tous les facteurs de risque de l'athérosclérose.

Cette convention est reconductible, en cas de satisfaction des deux parties.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 38 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre l'association DIANEFRA 93 et la commune de Stains.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous actes y afférents, et à procéder à leur exécution.
- DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

# Affaire n° 21 - Approbation du protocole à intervenir entre l'Etat, la communauté d'agglomération Plaine Commune et la commune de Stains pour la mise en œuvre d'une stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne

Rapporteur: Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN

Fabienne TESSIER KERGOSIEN explique que l'État, associé à l'Agence Régionale de Santé (ARS) et à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) pour lancer un appel à projets dans le but de promouvoir, avec les collectivités touchées par les enjeux les plus lourds, cette approche du traitement de l'habitat ancien dégradé ou indigne et de faire évoluer l'approche opérationnelle de la LHI vers un traitement des quartiers anciens dégradés dans toutes ses composantes. Il s'agit de regrouper les quartiers les plus en difficultés.

La communauté d'agglomération Plaine Commune a ainsi présenté une candidature conjointe avec huit villes (la totalité des villes du territoire à l'exception de Villetaneuse). Par un courrier en date du 9 juillet 2014, le Préfet de Région et le Directeur de l'ARS IDF ont confirmé que 5

projets sur le territoire avaient été retenus : Aubervilliers, La Courneuve, Pierrefitte, Stains et Saint-Ouen.

Fabienne TESSIER KERGOSIEN rappelle que la lutte contre l'habitat indigne ou dégradé n'apparaît souvent comme entièrement efficace que lorsqu'elle s'inscrit dans une stratégie globale sur un territoire ou un quartier, dépassant la seule mise en conformité des logements déclarés insalubres, afin de coordonner à la fois des mesures de repérage, de veille et de prévention et des interventions à partir de l'ensemble des outils disponibles qui vont des mesures incitatives (aides de l'Anah...) aux mesures coercitives (arrêtés de police, exécution d'office...) en passant par des actions foncières et d'aménagement (revalorisation urbaine, recyclage foncier...).

L'appel à projets doit également permettre de capitaliser et de partager les bonnes pratiques et de donner une visibilité aux projets des collectivités sur le parc privé.

L'État indique avoir réservé une enveloppe régionale d'environ 20 M€. Elle serait à répartir entre les sites retenus (Plaine Commune regroupant 5 sites/villes) selon le ratio estimatif suivant :

Les dépenses éligibles relèvent de deux catégories :

- de l'ingénierie, si l'étude couvre des champs plus larges que les études « simples »
- du financement de déficit d'opération, dans le cadre d'un projet au périmètre plus large qu'une RHI-THIRORI

Sur les cinq territoires retenus, pour Stains, l'étude portera sur l'ilôt centre-ville et l'axe Stalingrad (à partir du Carrefour du Globe en allant vers le Moulin Neuf).

L'État souhaite, pour chaque site retenu, que soit signé avant le 9 juillet 2015 un protocole de coopération qui formalise la stratégie d'action.

La signature de ces protocoles vaut engagement de principe de la collectivité, sans toutefois engagement financier immédiat (finances supportées par la communauté d'agglomération Plaine Commune). Les chiffrages sont actuellement en cours, autant pour les prestations d'ingénierie (Aubervilliers, Pierrefitte, Stains) que pour les déficits d'opérations (La Courneuve et Saint-Ouen).

Najia AMZAL précise que la lutte contre l'habitat indigne constitue également un axe prioritaire du contrat local de santé renforcé.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 38 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- APPROUVE le projet de protocole d'études sur Stains entre l'État, l'Agence Régionale de Santé, l'Agence nationale de l'habitat, la communauté d'agglomération Plaine Commune et la commune de Stains.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole ainsi que tous actes y afférents, et de procéder à leur exécution.

## <u>Affaire n° 22 - Désignation du titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>e</sup> catégorie</u>

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que l'objet de cette affaire porte sur la désignation du titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles de 1ere et 3<sup>e</sup> catégories, notamment pour les activités de l'espace Paul ELUARD. Il est proposé de désigner Franck VAHALA, nouveau directeur du pôle développement culturel et coopérations, comme titulaire desdites licences.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 30 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL), 8 abstentions (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- **DESIGNE** Monsieur Franck VAHALA, Directeur du Pôle Développement Culturel et Coopérations, comme titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>e</sup> catégories, en qualité de représentant de la commune de Stains.

# Affaire n° 23a) - Convention de partenariat entre la commune de Stains et l'association « Nos Quartiers ont du Talent » (NQT) - Approbation de la convention de partenariat Rapporteur : M. Géry DYKOKA NGOLO

Géry DIKOKA NGOLO déclare que le rapport porte sur une convention de partenariat avec l'association Nos Quartiers ont du Talent (NQT), qui s'inscrit dans la continuité du dispositif du contrat local étudiant, et a pour objet de parrainer les jeunes diplômés, il vise un public d'étudiant de niveau Bac + 4, âgé de moins de 30 ans. L'objectif est de mobiliser les entreprises et de favoriser la complémentarité avec les partenaires. L'association permet aux étudiants d'avoir un parrain dans les entreprises, de les mettre en réseau avec les entreprises, et de lever les difficultés d'accès à des postes à hautes responsabilités des jeunes diplômés. Dans le cadre de ce projet, la commune doit s'engager à devenir membre de l'association et déléguer un représentant pour siéger au sein de l'association.

Monsieur le Maire propose de procéder en deux temps, en approuvant le partenariat avec l'association (NQT) dans un premier temps et dans un second temps, en désignant le représentant titulaire de la commune. Il indique ensuite qu'un bilan sur le partenariat sera fait dès la première année avec cette association. Il rappelle que de nombreuses villes de toutes tendances politiques sont partenaires de cette association.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 37 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat), 1 voix contre (Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN)

- ADHERE à l'association « Nos Quartiers ont du Talent » (NQT), sise 34 rue des Renouillères 93200 Saint-Denis.
- APPROUVE la convention de partenariat entre la commune de Stains et l'association « Nos Quartiers ont du Talent » (NQT), relative à l'accompagnement dans l'emploi des jeunes diplômés BAC+4 et plus, âgés de moins de 30 ans, issus des quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent et à procéder à leur exécution.
- DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 23b) - Convention de partenariat entre la commune de Stains et l'association « Nos Quartiers ont du Talent » (NQT) - Désignation d'un représentant titulaire au sein de l'association

Rapporteur: M. Géry DYKOKA NGOLO

Géry DYKOKA NGOLO propose sa candidature.

Julien MUGERIN propose également sa candidature, il précise avoir bénéficié, pendant un temps, du soutien de cette association, et avoir essayé de la mettre en place dans le cadre de ses fonctions professionnelles.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 29 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL), 5 abstentions (Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, Mme Fatima DRIDER, M. Laurent TUR par mandat) 4 voix contre (Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, Mme Evelyne SEEGER par mandat)

- **DESIGNE** pour représenter la commune de Stains au sein de l'association « Nos Quartiers ont du Talent » Monsieur Géry DYKOKA NGOLO en qualité de représentant titulaire.

Affaire n° 24 - Convention tripartite de partenariat entre la Société Anonyme d'HLM « Immobilière 3F », la commune de Stains et l'association de Préfiguration de la Régie de Quartier Clos Saint-Lazare - Cité Jardin dans le cadre de la mise en place d'un chantier pédagogique/jeunes sur le quartier dit du « Moulin Neuf » à Stains

Rapporteur: M. Géry DYKOKA NGOLO

Géry DYKOKA NGOLO rappelle que le bailleur I3F a mis en œuvre plusieurs actions visant à améliorer le cadre de vie et renforcer le lien social, en collaboration avec les services municipaux de la commune de Stains et plus particulièrement avec le service municipal de la jeunesse (SMJ) et les habitants du quartier du « Moulin Neuf ». C'est dans ce contexte qu'un projet de chantier pédagogique a été initié en partenariat avec le service jeunesse et l'association de Préfiguration de la Régie de Quartier Clos Saint-Lazare - Cité Jardin et la société Anonyme I3F.

Les objectifs de ce chantier sont multiples :

- impliquer les jeunes dans l'embellissement de leur quartier et ainsi assurer un cadre de vie agréable,
- valoriser les jeunes auprès des autres habitants, favoriser les rencontres et le dialogue entre générations et ainsi contribuer à l'apaisement des relations,
- renforcer l'estime qu'ont les jeunes d'eux-mêmes en situation de difficultés scolaires et sociales, à travers la découverte du monde du travail, la construction d'un projet commun

et l'échange avec des adultes de différents horizons (gardiens d'immeuble, informateurs jeunesse, éducateurs, techniciens du bâtiment, etc.).

Zaïha NEDJAR se réjouit de ce projet. Elle souhaite qu'il soit valorisé en termes de communication, à la rentrée, pour mettre en valeur le savoir-faire et la compétence des jeunes. Elle annonce ensuite que la Régie de quartier a été labellisée.

Kassem IDIR souhaite s'assurer que toutes les dispositions et garanties ont été prises pour qu'il ne soit pas donné à réaliser aux jeunes mineurs des travaux qui pourraient les mettre en difficultés, notamment des travaux professionnels. Kassem IDIR évoque également la couverture en cas d'accident. Il dit avoir une expérience de bailleurs ayant conclu des conventions avec des régies de quartiers et des associations et mis en danger des jeunes mineurs en leur faisant effectuer des travaux. Il invite à faire preuve de vigilance sur ce point.

Géry DYKOKA NGOLO explique que le bailleur I3F est déjà très engagé sur les questions de lien social avec les habitants. Il a été choisi de financer un séjour de 5 jours pour un groupe de 7 jeunes. Le séjour est pris en charge à la fois par le service jeunesse, par I3F et par le CUCS. Géry DYKOKA NGOLO, déclare que la Régie de quartier dispose de toutes les garanties.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 38 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- APPROUVE la convention tripartite de partenariat entre la Société Anonyme d'HLM « IMMOBILIERE 3F », la commune de Stains et l'Association de Préfiguration de la Régie de Quartier Clos Saint-Lazare Cité Jardin pour la mise en place d'un chantier pédagogique/jeunes sur le quartier dit du « Moulin Neuf » à Stains.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous actes y afférent et à procéder à son exécution.
- DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

## Affaire n° 25 - Programmation du Contrat de Ville 2015-2020

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que la programmation annuelle a été validée par les neuf communes membres de la Communauté d'agglomération Plaine Commune, dans le cadre du contrat de ville communautaire, avec une nouvelle méthodologie de travail qui a été mise en place depuis plusieurs mois. Celle-ci s'est traduite par la tenue de 6 comités techniques thématiques (en fonction des six axes stratégiques du contrat de ville), en présence des services de l'État et des autres financeurs. Ces instances ont permis de définir les projets à financer et les montants à accorder.

Monsieur le Maire précise que des points de désaccord ont été soulignés vis-à-vis de certains projets inscrits au comité de pilotage du 20 mai 2015. Monsieur le Maire évoque un courrier adressé au Premier ministre par les neuf maires des communes de Plaine commune pour l'alerter des difficultés et des particularités du territoire sur les aspects de sécurité et d'égalité républicaine, dans un contexte de baisse des dotations de droit commun. Monsieur le Maire déclare que cette baisse va fragiliser davantage les territoires qui ont le plus besoin de ces dotations. Il note la convergence des familles politiques à souligner la complexité de la situation

et la volonté d'inverser cette tendance. Un travail a donc été initié et a débouché sur la programmation du contrat de ville 2015-2020, qui concerne, pour Stains, une enveloppe d'environ 591 000 euros sur une enveloppe globale à l'échelle communautaire de 7, 545 000 euros. Cette enveloppe comprend une partie importante (plus de 2 millions d'euros) dédiée au Programme de Réussite Éducative (PRE), sur lequel la ville de Stains est engagée. Monsieur le Maire souligne ensuite que 40 projets ont été retenus et que 14 nouveaux projets vont bénéficier de cette nouvelle enveloppe.

Julien MUGERIN déclare que l'opposition va s'abstenir, car elle soutient certaines opérations, mais pas toutes.

Francis MORIN affirme que la mécanique de programmation est toujours complexe, avec des arbitrages entre l'agglomération et les communes, qui doivent aboutir à des compromis. Il témoigne cependant de sa profonde insatisfaction vis-à-vis de l'arrêt du financement du poste de médiateur social sur le quartier du Moulin Neuf. Francis MORIN rappelle que la commune, qui a besoin de ce poste, doit rechercher avec l'État les moyens de le maintenir. Francis MORIN annonce qu'il s'abstiendra sur ce vote.

Monsieur le Maire déclare qu'il a eu de nombreuses discussions avec la sous-préfète sur le sujet. La commune va observer les différentes possibilités de réintégration de ce poste.

Francis MORIN dit ignorer la position qu'a eue la ville vis-à-vis de ce poste. Il précise avoir compris que l'État n'avait pas conclu à la fin de ce financement.

Monsieur le Maire déclare que la position de la ville a été de maintenir ce poste. Des vérifications devront être faites sur ces cofinancements. Il rappelle que les négociations ont été difficiles, sachant que chaque maire observe son intérêt local. Monsieur le Maire déclare que Stains s'en sort très bien, dans la mesure où la première répartition de l'enveloppe était défavorable, ce qui a fait l'objet de négociations supplémentaires. Monsieur le Maire convient cependant qu'il reste encore fort à faire.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 29 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL), 9 abstentions (M. Francis MORIN, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- **APPROUVE** le tableau de programmation du contrat de ville 2015/2020 (session juin) au niveau local.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le tableau de programmation du contrat de ville 2015-2020 (session de juin) et à procéder à son exécution.
- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.
- DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

## Affaire n° 26 - Volet opérationnel du contrat de ville 2015/2020

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que ce nouveau contrat de ville est dorénavant conclu et piloté à l'échelle de l'intercommunalité, en lien avec les communes sur la mise en œuvre opérationnelle au niveau local. Il rappelle que la communauté d'agglomération Plaine Commune a été retenue

(depuis le printemps 2013) comme l'un des douze sites pilotes, en charge de la préfiguration du contrat de ville 2015/2020.

Afin de garantir l'opérationnalité et l'adaptabilité du contrat, le contrat de ville a été élaboré en deux temps :

- un volet stratégique qui met en avant la nécessité d'un rattrapage du droit commun sur le territoire de l'agglomération, Monsieur le Maire rappelle le courrier des 9 maires des communes de Plaine commune adressé au Premier Ministre.
- un volet opérationnel permettant de définir localement les programmations d'actions à financer sur la période 2015-2020.

Monsieur le Maire précise que le projet englobe toutes les thématiques de l'éducation, du lien social, des questions de rénovation, etc.

La signature du contrat de ville est programmée pour le 8 juillet 2015 entre l'Etat, Plaine Commune et les villes. Stains a été retenue comme lieu de la signature (à la Maison du Temps Libre). Monsieur le Maire s'en félicite et explique que ce choix est une forme de reconnaissance du travail mené par la commune. Il convie tous les élus à la signature. Il rappelle que si des points restent à améliorer, c'est en avançant que des compromis pourront être trouvés, dans l'intérêt des habitants et du projet de ville.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 30 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL), 8 abstentions (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- APPROUVE le document cadre du contrat de ville 2015/2020 volet opérationnel.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le volet opérationnel du contrat de ville 2015- 2020 et à procéder à son exécution.
- DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

## Affaire n° 27 - PRU du Clos Saint Lazare - avenant n° 6 de clôture

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que la convention de rénovation urbaine sur le Clos Saint-Lazare à Stains a été signée le 29 mai 2006 et a lancé un ambitieux projet de restructuration du quartier, visant notamment à agir sur le désenclavement et la diversification des formes et des fonctions urbaines.

Monsieur le Maire indique que Foncière Logement, opérateur de la diversification de l'habitat dans le PRU a annoncé par courrier au Maire le 17/09/2013 qu'il n'interviendrait pas sur les contreparties fléchées, alors qu'elles étaient prévues dans le cadre du PRU, en particulier sur les parcelles Durand et Brochet.

Des négociations ont fait suite à ce désengagement. La commune a finalement trouvé un accord pour que les parcelles Durand et Brochet, situées au nord du Clos Saint Lazare, soient confiées à un autre opérateur, Erigère, afin que le PRU soit clôturé.

Monsieur le Maire indique que des échanges avec Bâtiplaine, société de coordination pour l'habitat de Plaine Commune, ont permis de lui réserver le terrain Baudelaire pour travailler sur une opération en accession sociale.

Le comité de pilotage du PRU du 27 mars 2015 a validé ces principes, ainsi que celui d'une cession en l'état des terrains. Bâtiplaine a confirmé son intérêt pour travailler sur la parcelle Baudelaire.

Julien MUGERIN félicite les services pour les documents préparés. Il déclare que le bilan est partiellement bon, car la ville est parvenue à rendre plus humain le quartier du Clos Saint-Lazare, à le désenclaver. Il évoque également la création du parc sur l'esplanade Édouard Glissant, qu'il qualifie de réussite. Cela est normal avec les 65 millions d'euros que les présidents de la République (gouvernement de droite) ont versé. Julien MUGERIN note cependant qu'il demeure des friches et que l'insécurité est encore présente, faute de vidéo protection déployée sur l'ensemble du quartier. Il reste donc de nombreuses choses à faire, même si la situation évolue et que l'on peut s'en féliciter.

Monsieur le Maire rappelle que ce PRU existe aussi grâce aux équipes et techniciens qui ont travaillé sur ce projet : les équipes opérationnelles de Plaine Commune en lien avec la ville. Il salue en outre la détermination des élus à travailler pour ce quartier et modifier l'image de celuici. Monsieur le Maire note un bémol dans le cadre de l'ANRU de manière globale : celui de l'accompagnement social, en matière d'insertion, économique dans toutes ses dimensions, qui reste encore très faible. La commune travaille sur ce dossier, et en lien avec la restructuration du collège Maurice THOREZ, mais l'accompagnement social n'a pas été à la hauteur de ce qui était espéré malgré le travail mené notamment par le Ministre Monsieur Borloo. Monsieur le Maire note également que le droit commun n'a pas suivi, qu'il y a eu la diminution marquée des effectifs de police qui a affecté l'ensemble de la ville. Monsieur le Maire en profite pour annoncer le recrutement de huit agents supplémentaires au commissariat de Stains et la venue d'une nouvelle commissaire dès la rentrée de septembre 2015. Il note qu'il s'agit d'une bonne nouvelle, même si ces recrutements ne permettent pas d'avoir un effectif suffisant pour la ville. Il rappelle également que la commune s'est engagée, dans le cadre de l'ANRU 2, à faire en sorte que le quartier de la Prêtresse soit pris en compte, ce qui est chose faite. Monsieur le Maire rend hommage aux habitants de ce quartier et à leurs représentants, qui ont travaillé à l'intégration de leur quartier dans l'ANRU 2. Il remercie également l'ensemble des acteurs institutionnels qui ont accompagné et soutenu ce dossier.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 38 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- **APPROUVE** l'avenant n°6 à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine de Stains sur le quartier du Clos Saint-Lazare.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant, ainsi que tous actes y afférents, et à procéder à leur exécution.
- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.
- DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

# Affaire n° 28 - Désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie d'un bâtiment communal et de son terrain d'assiette sis avenue Marcel Cachin à Stains (93240)

Rapporteur: M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que la Ville de Stains souhaite céder un ensemble immobilier correspondant à l'ex Centre Municipal de Santé, avenue Marcel Cachin à Stains en vue de sa réhabilitation et de son aménagement.

Une partie du Centre Municipal de Santé a déjà fait l'objet d'une procédure de déclassement par délibération du 28 mai 2015 (affaire n° 19).

Préalablement à cette cession, il est nécessaire de procéder en amont à la désaffectation et au déclassement d'une partie de l'ensemble immobilier.

Marie-Claude GOUREAU demande ce qui va être fait de cet emplacement.

Olivier MATHIS répond qu'un programme immobilier est en cours d'élaboration. Ce programme concerne l'installation du service des ressources humaines, situé actuellement à l'angle de la rue Carnot et de l'avenue Marcel Cachin. Un programme d'environ 350 m2 est dédié au service des ressources humaines et un autre programme, de 21 logements d'accession à la propriété, est prévu. Olivier MATHIS précise que les plans ne sont pas encore finalisés.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 30 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL), 8 abstentions (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- CONSTATE la désaffectation de la parcelle suivante :
  - parcelle issue du domaine public de 44 m².
- APPROUVE le déclassement de la parcelle suivante :
  - parcelle issue du domaine public de 44 m².
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer les actes y afférents ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

# Affaire n° 29 - Désaffectation et déclassement d'emprises de terrain sis 2, 4, 6 place du Colonel Fabien et 3 rue Jean Durand à Stains (93240)

Rapporteur: M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle qu'un accord en date du 28 septembre 2012 entre la commune de Stains et Logis Transport a été signé pour que l'ensemble immobilier soit cédé à Logis Transport. Olivier MATHIS indique la ville n'a pas les moyens de gérer la location de ces immeubles. Il est donc nécessaire, préalablement à la cession, de procéder à la désaffectation et au déclassement des parcelles constituant l'emprise de l'immeuble, du domaine public.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 38 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, PV - Conseil municipal du 02 juillet 2015

Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

CONSTATE la désaffectation de l'usage du public des parcelles suivantes :

- parcelle cadastrée section I n°76 a d'une superficie de 68 m²
- parcelle cadastrée section I n°77a d'une superficie de 186 m²
- parcelle cadastrée section I n°601 b d'une superficie de 2 m²
- parcelle cadastrée section I n°601c d'une superficie de 7 m²
- parcelle issue du domaine public pour 29 m².

APPROUVE le déclassement du domaine public des parcelles suivantes :

- parcelle cadastrée section I n°76 a d'une superficie de 68 m²
- parcelle cadastrée section I n°77a d'une superficie de 186 m²
- parcelle cadastrée section I n°601 b d'une superficie de 2 m²
- parcelle cadastrée section I n°601c d'une superficie de 7 m²
- parcelle issue du domaine public pour 29 m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

## Affaire n° 30 - Mise à disposition du terrain sis 28 rue Jean Durand à Stains (cadastre 1611) à l'OPH93

Rapporteur: M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rapporte que dans le cadre de l'opération de construction dénommée « Durand Vignes », ayant pour objet l'édification de 17 logements sociaux avec parking en sous-sol à Stains, l'Oph93 a acquis auprès de la Ville de Stains les parcelles section I n°610 et 612 situées au n°28 de la rue Jean-Durand, nécessaires aux travaux.

Or, pour les besoins du chantier, il est proposé la mise à disposition, par la Commune de Stains au profit de l'Office Public de l'Habitat de la Seine-Saint-Denis, de la parcelle section I n° 611, d'environ 157 m², au n° 28 de la rue Jean Durand.

Monsieur le Maire précise que cette opération s'inscrit dans le cadre plus large de l'ENRU. Ces 17 logements, souvent qualifiés de « dents creuses », vont être progressivement remplacés par de petites opérations qui compléteront celles déjà réalisées par Logis-transport, notamment. Il est souhaité que ce quartier historique du vieux Stains soit progressivement réhabilité sous la forme d'un village.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 30 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL), 8 voix contre (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- APPROUVE les conditions de la mise à disposition du terrain cadastré l611 conformément à la convention.
- DIT que la convention de mise à disposition du terrain cadastré 1611 est consentie à titre gratuit.

# Affaire n° 31 - Demande de subvention pour la réfection de l'ancienne mairie annexe du quartier de l'avenir à Stains

Rapporteur: M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS déclare que la mobilisation des citoyens et des élus a permis d'obtenir le maintien du bureau de poste de l'avenir. La commune peut solliciter l'aide de la réserve parlementaire de Madame Eliane ASSASSI, d'un montant de 20 000 euros sur un montant total de travaux de 140 000 euros hors accessibilité.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 38 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 20.000 € au titre du dispositif « travaux divers d'intérêt local » du programme 122 géré par le Ministère de l'Intérieur, pour la réfection de l'ancienne mairie annexe du quartier de l'Avenir à Stains.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces afférents à cette demande de subvention.
- DIT que la recette sera inscrite au budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance publique est levée à vingt et une heures et cinquante-six minutes.

Azzédine TAIB

\*\* \*\*\* \*\*

Secrétaire de séance Fabienne TESSIER-KERGOSN